

18/03/2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le **19 MARS 2022**

ID : 056-215601626-20220315-DB20220334-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 28
Pouvoirs : 05

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Baptiste BOUYER

La ville de Plœmeur avec l'Office Municipal des Sports et l'association « Colosse aux pieds d'argile » a organisé une belle conférence la semaine dernière sur les violences sexuelles sur mineurs dans le milieu sportif, familial, scolaire.

Les élus de Ploemeur se félicitent de cette initiative car il n'y a jamais assez de prévention pour que ce fléau cesse.

Le slogan de la conférence était, pour que les violences sexuelles cessent : « Il faut en PARLER ! ».

Au-delà de cette conférence, la mairie décline cette prévention de multiple manière envers les publics jeunes. L'association « Colosse aux pieds d'argile » interviendra les 17 et 18 mars 2022 auprès de 5 classes de 4^{ème} collège Jean-Paul II 2h/classe (10H au total) en groupe classe, menées par Quentin LEPORTIER, permanent de l'association pour la région Bretagne, accompagné de deux animateurs jeunesse de la ville qui sensibilisent aux violences (déroulé idem conférence du 9/03 avec adaptation au public) et proposent un suivi individuel (intervenant colosse et animateur jeunesse) des jeunes.

Lors des interventions dans les collèges, en fonction des thématiques, les animateurs jeunesse et les membres des équipes pédagogiques des collèges, prévoit des apports sur la prévention des violences physiques, morales. Ils rappellent l'importance du consentement, que le corps de l'adolescent lui appartient. Ils informent les jeunes des différentes personnes ressources, des personnes de confiance (dans le collège : CPE, infirmière scolaire, assistante sociale, professeur principal ..., dans la ville : les parents, famille, amis, animateurs jeunesse, assistantes sociales, police municipale, police nationale ... les numéros d'urgence (119, 3919, 17...). Les animateurs restent attentifs au quotidien à des signaux qui pourraient être envoyés avant d'intervenir.

Les élus de de Ploemeur conviennent par ailleurs que les violences sexuelles ne s'arrêtent pas à 18 ans, et se montrent favorables à toutes les mesures de préventions adéquates.

En tant qu'employeur la ville s'est doté d'une démarche intégrée avec un dispositif de signalement des violences internes qui permet l'expression anonyme et l'expertise de toutes les situations signalées présenté à tous les encadrants et largement diffusé aux agents.

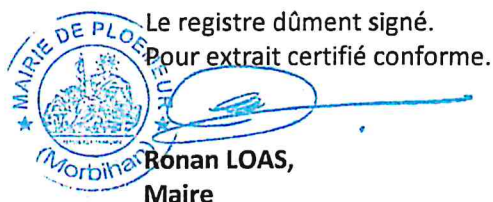
Chaque employé de la commune dispose d'un protocole garantissant l'anonymat s'il se sent concerné. En outre, un poste de conseillère en prévention suit toutes ces questions. Le service de qualité au travail dispose également d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, psychologue, assistante sociale) à disposition de tous les agents.

Les élus de Ploemeur formulent le vœu que toutes les victimes puissent être écoutées et prises en charge, quel que soit le lieu des violences (cercle familial, associatif ou au travail) et affirment collectivement une volonté de tolérance zéro.

Pour que les violences sexuelles cessent, il faut en PARLER !

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire